

y ait eu abus. Mais il y a eu une foule de témoins qui voulaient se faire entendre qui n'ont pas été entendus.

• (1550)

Cela, ce n'est pas de la consultation.

Pour moi, monsieur le Président, ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'une étude profonde de la Chambre. C'est la faute du gouvernement. C'est lui qui a imposé le bâillon.

Pour revenir à la deuxième question du député, savoir si les Canadiens veulent des investissements étrangers, évidemment qu'on en veut. Il n'y a pas de problème sur cela. Je l'ai toujours dit. Je ne pense pas qu'il n'y ait aucun député de l'opposition officielle ou d'autres ici qui n'aient jamais prétendu que nous étions contre l'investissement étranger. Au contraire, nous avons toujours dit: Bienvenue chez nous. Mais on n'est pas à vendre. Et lorsque les Canadiens se disent satisfaits de l'ancienne loi... Oui, oui, oui, il y a eu un sondage récemment qui disait que les Canadiens sont satisfaits des contrôles des investissements étrangers. Je le reconnais avec vous, parce qu'on est parti d'un pourcentage important détenu par des étrangers et nous nous sommes portés acquéreurs avec, il ne faut pas le nier, le bénéfice d'une loi, celle sur l'AEIE, l'agence de tamisage qui a été, avouons-le, très utile aux Canadiens en leur permettant de racheter dans bien des cas, et d'acheter dans plusieurs cas, leur propre économie et de la développer comme bon ils l'entendent.

Et pour moi, ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est d'essayer de continuer à inviter chez nous des capitaux étrangers, et si on lit les mêmes journaux, *Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Globe and Mail* et tous ces journaux canadiens qui sont excellents, on voit par exemple que les banquiers américains disent qu'ils ne voient pas de capital pour le Canada parce que les profits ne sont pas assez intéressants. Quand on connaît la politique monétaire des américains qui est la politique fondamentale des intérêts très élevés, on dit: Que voulez-vous... la députée le sait, j'en ai parlé souvent, les investissements étrangers vont là où il y a un profit à faire. C'est très normal. Mais moi, je dis: Le profit, il n'y a rien de travers là-dedans. Je suis en faveur du profit. Mais je dis au profit des Canadiens et des emplois canadiens. On s'entend là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de problème. Mais moi, je dis que la loi à l'étude, monsieur le Président, ne fera pas plus que ce qu'on avait autrefois, mais va faire peut-être un peu moins. Parce que là, on va manquer de pouvoir contrôler, de revoir, d'examiner attentivement et parfois de tamiser des intérêts étrangers qui ne seront pas à l'avantage des Canadiens. C'est fondamentalement cela le débat ici, c'est fondamentalement cela que nous avons soutenu pendant tout ce débat. Je voudrais faire comprendre aux députés que je ne suis pas contre, je le répète encore une fois, les investissements étrangers. Je suis contre la mainmise étrangère.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires.

Question supplémentaire: l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M^{me} B. Tardif) a la parole.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les propos de mon collègue d'Ottawa-Vanier.

Investissement Canada—Loi

Quand il dit que nous ne reverrons plus les investissements qui seront faits au Canada, il oublie sans doute qu'avec Investissement Canada, il y aura quand même une proportion des investissements, c'est-à-dire les plus significatifs, qui seront revus, soit ceux au-dessus de 5 millions de dollars pour les investissements directs et de 50 millions de dollars pour les investissements indirects.

Alors, je pense que c'est tout à fait injuste quand mon honorable collègue dit dans cette Chambre que nous ne reverrons plus les investissements étrangers.

D'autre part, dans la première partie de son intervention, il disait que nous avions mis fin au débat. Il a oublié de commenter la façon dont ils ont procédé pour mettre fin au débat sérieux d'une deuxième lecture d'un projet de loi à la Chambre. Quand l'opposition a saisi la Chambre d'une motion discutable simplement sur le report de l'étude du projet de loi à six mois, je pense que cela a été la première motion qui nous a empêchés d'étudier sérieusement le projet de loi. Et ce dont il se plaint aujourd'hui, ils en sont les seuls responsables.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député d'Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le premier point du secrétaire parlementaire, je m'excuse, c'est vrai. Il y a une revue, un examen, lorsqu'il s'agit d'une acquisition de 5 millions de dollars directement et de 50 millions de dollars indirectement. Cela m'a échappé. Je pensais bien que je savais tout ce qu'il y avait dans la loi... Je reconnais mon erreur, ou enfin, si je ne l'ai pas dit, je m'en excuse.

En ce qui a trait à la clôture, au débat, le gouvernement propose et nous essayons de disposer ici en cette Chambre de cette loi, et quand le gouvernement propose des choses et n'a pas la patience de laisser les gens en discuter, là je vous dis: je m'excuse, il ne faut pas essayer de me faire croire que 40 libéraux et 30 néo-démocrates peuvent faire peur à 211 députés progressistes conservateurs. C'est faux! Donc, vous proposez et, bien souvent, vous disposez aussi comme vous voulez, et cela ne sert absolument à rien, je peux «pouffer» ici tant que vous voudrez de rouge, de vert, de toutes les couleurs, cela ne changera pas grand-chose à l'histoire parce que l'avenir de cette loi est écrit dans le livre: c'est à 16 h 45 que la cloche va sonner, que nous allons voter, veut, veut pas, parce que le gouvernement l'a ordonné. Le gouvernement ne veut plus de débat, il a imposé le bâillon, il a dit: Nous en avons assez, nous procédons. Je ne le blâme pas, c'est comme cela qu'une majorité agit, que voulez-vous, je suis habitué, mais je dis que ce n'est pas correct.

[Traduction]

M. Angus: J'ai une question à poser au député, monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à le féliciter, lui et son parti, d'avoir réussi à faire adopter un unique amendement, même si ce fut par un moyen détourné, comme tout le monde en convient sûrement.

Le député pense-t-il que le gouvernement adoptera la même approche que le gouvernement précédent et approuvera 95 p. 100, sinon davantage, des demandes d'acquisition relevant de l'alinéa sur l'immobilier? Ou bien croit-il que l'on ne tiendra tout simplement pas compte de cette disposition, tout comme on ne tenait plus compte des dispositions de la loi en vigueur durant la dernière année ou les deux dernières années de son application?